

Cours et animation couture - CAC 40

Mme Evelyne Sarret - 171, Route du Marsan - 40090 Gaillères

Téléphone : 0673297103 - Mail : evelynesarret@gmail.com

ACCUEIL DES SCOLAIRES DE 9 À 14 ANS

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Tarif et conditions :

Préambule :

Le jeune public requiert une attention toute particulière ainsi que des précautions indispensables au bon déroulement de l'activité. Pour ces raisons certaines conditions vous sembleront peut-être contraignantes, mais elles sont exposées ici afin de souligner la spécificité des ateliers destinés aux plus jeunes, et permettre pour chacun de pratiquer son activité dans les meilleures conditions possibles en toute sérénité, confiance et bonne humeur. Une longue expérience avec ce type de public m'a permis développer mon sens du contact, de l'écoute, ainsi que les difficultés particulières liées au jeune âge des participants. C'est pourquoi il est nécessaire de vous faire part des conditions à respecter pour que l'activité couture reste un réel plaisir pour vos enfants/ados et qu'ils soient heureux de venir à l'atelier.

Préalable à toute participation d'un enfant/adolescent aux cours ou ateliers : Une attestation d'assurance pour activité extra scolaire sera obligatoirement fourni à l'animatrice, et une fiche d'inscription détaillée sera remplie par la famille. Les personnes autorisées à accompagner et/ou venir chercher l'enfant/ado mineur (autre que le parent responsable) devront se présenter à l'animatrice munies d'une autorisation écrite du parent responsable et d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement). Sans ces documents, l'enfant restera à l'atelier jusqu'à l'arrivée du parent responsable. Les parents et les enfants/ados s'engagent au bon respect des règles de sécurité et de comportement énoncées ci-dessous

INITIATION

Avant toute inscription au trimestre, l'enfant/ado devra obligatoirement effectuer deux séances d'initiation de 1h30 chacune en cours particulier sur rendez-vous (ceci afin d'être sûr que l'activité lui convient et pour lui permettre de se familiariser avec la machine à coudre). Au cours des séances d'initiation, l'enfant/adolescent réalisera une petite création en tissu sur un thème proposé par l'animatrice (petit sac, housse de coussin, pochette, etc...). Pour les enfants de moins de 12 ans la présence des parents est obligatoire durant les deux séances d'initiation.

Tarif pour l'initiation : 36 € pour les 2 séances (soit 3 heures au total) par enfant/ado

ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 : INSCRIPTION TRIMESTRIELLE

L'inscription/réinscription est obligatoire chaque début de trimestre, tout trimestre entamé est dû entièrement.

Les cours trimestriels auront lieu soit le mercredi après-midi, soit un autre jour de la semaine hors temps scolaire en fonction du nombre d'inscrits et des possibilités de chacun. L'animatrice fera part aux parents des disponibilités et ceux-ci choisiront l'horaire qui leur convient parmi les choix proposés. Aucun changement de jour de cours ne pourra avoir lieu sans motif valable et sans accord de l'animatrice au préalable.

Les cours porteront sur des thèmes proposés par l'animatrice en fonction de l'évolution de chacun, les participants pourront proposer des idées. L'animatrice proposera l'utilisation de la machine à coudre ainsi que la couture à la main. Les enfants/ados n'utiliseront les machines que sous la surveillance de l'animatrice aidée éventuellement par un ou des parents présents. En aucun cas les enfants/ados ne sont autorisés à utiliser les machines sans l'accord de l'animatrice. Il en est de même pour tout objet nécessitant la surveillance d'un adulte (comme les aiguilles, ciseaux et autres fers à repasser).

D'autres techniques de loisirs créatifs que la couture pure pourront être abordés comme la peinture sur tissu, le thermocollage de paillettes, ou strass, le tricotin, le crochet, le dessin, la broderie, etc... en fonction des besoins pour la réalisation des créations prévues.

Les cours se dérouleront dans une ambiance chaleureuse, décontractée et ludique. Néanmoins aucun débordement ni incivilité ne seront tolérés. Tout mauvais comportement de l'enfant/ado sera immédiatement sanctionné par une exclusion définitive de l'atelier, sans discussion possible et sans remboursement des sommes versées.

Par esprit de convivialité les enfants/ados seront autorisés à appeler l'animatrice par son prénom et à la tutoyer s'ils le souhaitent.

Toute difficulté particulière (par exemple un handicap mental ou moteur même très léger) devra être signalée immédiatement par les parents à l'animatrice pour déterminer ensemble d'éventuelles précautions à prendre (comme la présence indispensable d'un parent à chaque cours par exemple).

Les cours trimestriels se feront en petits groupes de 3 enfants/ados maximum pour assurer un meilleur confort pour tous.

Les cours trimestriels n'auront pas lieu pendant les congés scolaires, des ateliers ponctuels seront éventuellement proposés par l'animatrice durant ces périodes (conditions et tarifs en fonction des ateliers).

Pour rappel : comme pour toute activité, l'assiduité aux cours est essentielle pour permettre une progression, il appartient à chacun d'en être conscient. Un enfant/ado qui ne viendrait pas régulièrement à l'atelier risque de se sentir rapidement découragé s'il prend trop de retard par rapport à ses camarades. L'animatrice apportera toute son aide pour permettre d'encourager l'enfant/ado à progresser.

Inscription/Réinscription au trimestre

Tarif unique par trimestre et par enfant/ado : 180€

ATTENTION : il convient d'ajouter 30€ par enfant/ado et par trimestre pour les fournitures (tissus, fils, mercerie diverse)

Soit un total de : 210€ tout compris par trimestre pour 2h00 de cours par semaine hors congés scolaires soit 22h00 par trimestre

Le paiement sera effectué à l'inscription avec possibilité de régler soit en une fois (espèces ou chèque bancaire) le jour de l'inscription, soit en 3 fois (pour ce cas uniquement trois chèques bancaires remis le jour de l'inscription, le premier déposé de suite puis le second 1 mois après, le dernier 2 mois après).

A l'inscription ce document sera signé par le(s) représentant légal(aux) de l'enfant/ado, il vaudra acceptation des conditions d'accueil, et sera joint à la fiche d'inscription et à l'attestation d'assurance, accompagné du règlement de la cotisation due. Le tout sera remis en bonne et due forme à l'animatrice le jour de l'inscription. Ensuite l'inscription sera validée.

Fait à

Le

Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux) précédée(s) de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

N.B. : En cas de séparation des parents et d'autorité parentale conjointe les documents devront être paraphés par les deux parents